



CODE ARTICLE	RÉFÉRENCE PRODUIT	DIMENSIONS	POIDS (kg/m ²)	QUANTITÉ (m ² /ml)	QUANTITÉ (par palette)	TARIFS T.T.C
BRIQUES CLASSIQUES - TEINTES : ORANGÉE, ROUGE, ROUGE FLAMMÉE						
BR51122	BRIQUE PLEINE	5x11x22	2,42	80/m ²	400	1,46 €
BR41122	BRIQUE PLEINE	4x11x22	2,10	90/m ²	500	1,34 €
BR31122	BRIQUE PLEINE	3x11x22	1,44	120/m ²	700	1,16 €
BRIQUES RUSTIQUES - TEINTES : IVOIRE, ORANGÉE, ROUGE, NOIRE						
BRRUSTIIV	BRIQUE RUSTIQUE IVOIRE	214x102x65	1,6	58/m ²	800	1,72 €
BRRUSTIR	BRIQUE RUSTIQUE ORANGÉ / ROUGE	210x101x65	1,6	61/m ²	800	1,72 €
BRRUSTINO	BRIQUE RUSTIQUE NOIRE	195x92x62	1,6	75/m ²	800	1,72 €
BRIQUES PATRIMOINES - TEINTES : ORANGÉE, ROUGE, ROUGE FLAMMÉE						
BRPATRI51122	BRIQUE PATRIMOINE	5x11x22	2,42	80/m ²	400	1,91 €
BRPATRI41122	BRIQUE PATRIMOINE	4x11x22	2,10	90/m ²	500	1,82 €
BRPATRI31122	BRIQUE PATRIMOINE	3x11x22	1,44	120/m ²	700	1,49 €
BRIQUETTES PATRIMOINES - TEINTES : ORANGÉE, ROUGE, ROUGE FLAMMÉE OU SUR DEMANDE						
BRIQPATRI3522	BRIQUETTE PATRIMOINE	3x6x22	0,7	120/m ²	1300	1,64 €
BRIQPATRIPERF352	BRIQUETTE PATRIMOINE PERFORÉE	3x5x22	0,5	120/m ²	1300	1,64 €
BRIQPATRI5522	BRIQUETTE PATRIMOINE	5x5x22	1	80/m ²	1000	1,64 €
BRIQPATRIPERF552	BRIQUETTE PATRIMOINE PERFORÉE	5x5x22	0,8	80/m ²	1000	1,64 €
TUIL21020	TUILEAU PATRIMOINE	2x10x20	0,9	160/m ²	1000	1,94 €
BRIQUES PILÉES - TEINTES : ORANGÉE, ROUGE						
BRPIL20	BRIQUES PILÉES GR15/25 SAC 20 KG	15/25	20	1 à 2 M ² Selon l'épaisseur	48	20,96 €
PRPILEBB	BRIQUES PILÉES GR 15/25 BIG BAG 1T	15/25	1000	120/m ²		607,20 €
BRPILOV	BRIQUES PILÉES GR 1/4 BIG BAG 1T	1/4	1000	80/m ²		681,67 €
POUDREBRBB	POUDRE DE BRIQUE (CHAMOTTE) GR 0/0	0/0	1000	80/m ²		711,62 €
CARREAUX CLASSIQUES - TEINTES : BLANC CASSÉ, BLANC CASSÉ FLAMMÉE, ORANGÉE, ROUGE, ROUGE FLAMMÉE						
CARRCLASS1616	CARREAUX CLASSIQUES	16x16x2	40	36/m ²	25/m ²	65,02 €
CARREAUX PATRIMOINES - TEINTES : BLANC CASSÉ, BLANC CASSÉ FLAMMÉE, ORANGÉE, ROUGE, ROUGE FLAMMÉE						
CARRPATRI1414	CARREAUX PATRIMOINE	14x14x2	40	48/m ²	25/m ²	83,22 €
CARRPATRI1616	CARREAUX PATRIMOINE	16x16x2	40	36/m ²	25/m ²	83,22 €
CARRHEXA1616	CARREAUX HEXAGONAUX	16x16x2	40	41/m ²	25/m ²	87,64 €
PLINTHES - TEINTES : BLANC CASSÉ, ROUGE						
PLCLASS	PLINTHES CLASSIQUES BORD ROND	10x20x1,5	3,5	5/ML	250 ML	16,28 €
PRODUITS D'ENTRETIEN						
CIREMET1L	CIRE METALLISÉE	BIDON	1 LITRE	15/m ²	DÉTAIL	24,74 €
CIREMET5L	CIRE METALLISÉE	BIDON	5 LITRES	75/m ²	DÉTAIL	125,18 €
DECAPANT1L	DÉCAPANT LAITANCE	BIDON	1 LITRE	15/m ²	DÉTAIL	16,20 €
DECAPANT5L	DÉCAPANT LAITANCE	BIDON	5 LITRES	75/m ²	DÉTAIL	84,92 €
DECAPRENO1L	DÉCAPANT RÉNOVATEUR	BIDON	1 LITRE	10/m ²	DÉTAIL	17,22 €
DECAPRENO5L	DÉCAPANT RÉNOVATEUR	BIDON	5 LITRES	50/m ²	DÉTAIL	81,90 €
IMPERMEAB1L	IMPERMÉABILISANT INCOLORE	BIDON	1 LITRE	5/m ²	DÉTAIL	29,98 €
IMPERMEAB5L	IMPERMÉABILISANT INCOLORE	BIDON	5 LITRES	25/m ²	DÉTAIL	138,67 €



CODE ARTICLE	RÉFÉRENCE PRODUIT	DIMENSIONS	POIDS (kg/m ²)	QUANTITÉ (m ² /ml)	QUANTITÉ (par palette)	TARIFS T.T.C
TUILES & BALUSTRES						
TCNRN	TUILE CANAL ROSE NATUREL	40 CM	1,9	18/M ²	500	1,18 €
TCC40	TUILE CANAL À CROCHET	40 CM	1,7	18/M ²	500	1,32 €
TFP40	TUILE FOND PLAT	40 CM	1,5	18/M ²	500	1,21 €
TBAL16	TUILE BALUSTRE	16 CM	0,65	6,5/ML	1000	1,92 €
TBAL20	TUILE BALUSTRE	20 CM	0,8	6,5/ML	100	1,92 €
TCPV40	TUILE CANAL DE PAYS "LA VENDÉENNE"	40 CM	1,7	16/M ²	500	1,54 €

PLAQUETTES & ANGLES DE PAREMENT

PLAQLISSE	PLAQUETTE LISSE	1,5x5x22	0,33	72/M ²	2736 (PAQUET DE 36)	0,92 €
PLAQSABLE	PLAQUETTE SABLÉE	1,5x5x22	0,33	72/M ²	2736 (PAQUET DE 36)	1,08 €
ANGLLISSE	ANGLE LISSE	1,5x5x22x11	0,5	17/ML	1200 (PAQUET DE 36)	1,93 €
ANGLSABLE	ANGLE SABLÉ	1,5x5x22x11	0,5	17/ML	1200 (PAQUET DE 36)	2,32 €

FRAIS ANNEXES

PALGILL	PALETTE + CONDITIONNEMENT	100x120				17,24 €
---------	---------------------------	---------	--	--	--	---------

1 / POSSIBILITÉ DE FABRIQUER DES FORMATS SUR MESURES OU HORS NORMES
2 / REMISE QUANTITATIVE SELON VOLUME DE SURFACE COMMANDÉ

3 / AUCUNE COMMANDE AVEC UN MONTANT INFÉRIEUR À 1000 € HT NE SERA ACCEPTÉE ET/OU 1 PALETTE COMPLÈTE POUR TOUS LES PRODUITS DE LA GAMME GILLAIZEAU. À UNE PALETTE COMPLÈTE

4 / DESCRIPTIFS ET PRIX VALABLES SOUS RÉSERVE D'ERREURS TYPOGRAPHIQUES

POUR LES LIVRAISONS À ORGANISER SUR CHANTIER :

Aucune commande avec un montant inférieur à 1000 € HT ne sera acceptée et/ou 1 palette complète pour tous les produits de la gamme GILLAIZEAU.

En dehors de ces critères, la commande ne sera pas validée par la société.

POUR LES ENLÈVEMENTS DIRECTEMENT À L'USINE :

Aucune commande avec un montant inférieur à 500 € HT ne sera préparée ou conditionnée par la société sauf si celle-ci est déjà en stock sur le parc extérieur et validée par le client lui-même.

En dehors de ces critères, aucune commande ne sera pas produite, préparée et/ou validée par la société.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

COMMANDES

Toute remise de commande implique de la part de l'acheteur l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.

Aucune des clauses portées sur les bons de commande ou sur les correspondances qui nous parviennent de nos acheteurs ne peut en conséquence y déroger, sauf stipulation contraire incluse en termes express et précis dans le texte de nos offres ou de nos acceptations.

Les offres faites par nos agents ou téléphoniquement ne constituent engagement de notre part qu'autant qu'elles auront été confirmées par écrit.

Les renseignements figurants sur les catalogues, prospectus et tarifs du fournisseur sont donnés à titre indicatif et sont révisibles à tout moment. Le fournisseur est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles.

PRIX

Les prix sont donnés sans engagement de durée et nos ventes sont toujours faites au cours du jour de la livraison.

En cas de démarche avec livraisons échelonnées dans le temps, nos prix pourront être révisés en fonction des variations résultant des coûts de main d'œuvre, de matières et de frais de transport. Sauf convention contraire formulée par écrit, nos prix s'entendent toujours pour marchandise vendue et agréée départ usine ou départ de nos entrepôts.

LIVRAISON

Les délais de livraison ainsi que les délais de transport indiqués par nous sont donnés à titre indicatif et ne constituent aucun engagement de notre part. Par conséquent, un retard éventuel ne donne droit à l'acheteur ni de modifier, ni d'annuler sa commande, ni de réclamer des dommages et intérêts. Quel que soit le mode de transport et même expédiées franco par le vendeur, les marchandises voyagent toujours aux risques et périls de l'acheteur. Nous déclinons toutes responsabilités en cas d'avaries, casses, vols, incendies survenant aux marchandises stockées dans les locaux de l'acheteur.

En cas de livraison sur chantier, celui-ci doit être d'un abord facilement accessible sans danger et sans risque. Nous déclinons toute responsabilité d'un dommage quelconque par un de nos véhicules de transport et advenant sur ce chantier, si ce dommage est le fait d'un accès difficile et d'un terrain non approprié.

Le déchargement des marchandises est toujours à la charge du client.

Lors de leur arrivée, il appartient au client de reconnaître l'état des marchandises avant de procéder au déchargement, il est seul qualifié pour faire des réserves auprès du transporteur.

A moins qu'il en soit convenu autrement les marchandises fournies et acceptées ne sont pas reprises.

En cas de livraison non conforme ou sujette à litige toute réclamation doit nous être adressée par écrit en recommandé avec A.R. dans les trois jours qui suivent la réception de la marchandise.

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Nos ventes sont payables au comptant et sans escompte, sauf dérogation. En cas de dérogation à ce mode de paiement, la propriété des marchandises livrées, n'est transférée à l'acheteur qu'après parfait paiement de leur prix. Cependant les risques seront transférés à l'acheteur dès la mise à disposition des marchandises.

En cas de reprise des marchandises en application de la présente clause, toutes les sommes déjà versées par l'acheteur resteront acquises au vendeur à titre de dommages et intérêts. L'acceptation de nos effets de commerce ne constitue ni novation ni dérogation à la clause ci-dessus.

CLAUSE RÉGULATOIRE EXPRESSE

Le refus d'acceptation de nos effets de commerce ou le défaut de paiement d'un effet à son échéance ou d'un chèque à son encaissement rend immédiatement exigible l'intégralité de notre créance sans mise en demeure préalable. Faute par le débiteur défaillant de s'acquitter immédiatement des sommes dues, toutes les ventes que nous avons conclues avec lui et qui n'auront pas encore été payées se trouveront résolues de plein droit 24 heures après une mise en demeure par simple lettre informant de notre volonté de nous prévaloir de la présente clause, et demeurée sans effet. La résolution sera acquise par simple écoulement du délai. De convention expresse nous serons en droit de faire procéder à la reprise immédiate des marchandises objet de la ou des ventes par une simple ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal du lieu du Siège social statuant en référé, ou à la volonté du vendeur, du Président du Tribunal du lieu de situation des marchandises dont il s'agit. Nous nous réservons en outre la faculté de suspendre ou d'annuler les marchés et commandes en cours et de demander éventuellement des dommages et intérêts.

PAIEMENT ET MODALITÉS

Le taux d'intérêt des pénalités de retard est égal aux taux pratiqué par la BCE pour son opération de refinancement la plus récente, majorée de 10 points de pourcentage. Les pénalités de retard sont exigibles sans formalités ni mise en demeure particulière. Elles courent donc de plein droit dès le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture.

En cas de retard de paiement nous nous réservons la faculté de suspendre ou d'annuler les ordres en cours sans préjudice de tout autre recours et d'exiger le paiement de toutes nos créances échues ou à échoir, de plein droit et sans mise en demeure préalable.

Au cours de l'exécution d'un marché, avant ou pendant les livraisons, nous nous réservons le droit de réclamer de l'acheteur caution bonne et solvable du prix des fournitures faites ou à faire, et en cas de refus, de résilier le marché. Toute contestation concernant la facturation devra être formulée par écrit dans les 15 jours de la réception de la facture par le client, sous peine d'irrecevabilité.

CLAUSE PÉNALE

De convention expresse, sauf report accordé par nous, à défaut de paiement à l'échéance fixée entraînera, quel que soit le mode de règlement prévu, une intervention contentieuse et l'application à titre de dommages et intérêts d'une indemnité égale à 15 % de la somme impayée à laquelle s'ajouteront les frais judiciaires et les intérêts de retard au taux stipulé ci-dessus.

CLAUSE ATTRIBUTIVE

En cas de contestation, le tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon sera seul compétent, même en cas de référé, d'appel en garantie, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs.